



AM 211

Aide-mémoire

Pour membres des sapeurs-pompiers nouvellement recrutés dans le corps de sapeurs-pompiers (nouvelle incorporation)

Édition du 1.11.2018

1. Nouvelle incorporation

1.1 Examen médical

Dès le 1 janvier 2019 le contrôle médical se fera lors du cours FGB/AT1 ou AT1, il sera organisé et payé par l'AIB.

1.2 Équipement personnel

Équipement selon Instructions concernant les sapeurs-pompiers 01.01.2014, Annexe 2 :

- L'équipement doit être adapté au membre des sapeurs-pompiers (casque, grandeurs, etc.)
- Le membre des sapeurs-pompiers connaît la fonction de son équipement
- Le membre des sapeurs-pompiers connaît les instructions d'entretien de son équipement

1.3 Administration

- Établir livret de service pour membre des sapeurs-pompiers (m. d. s.-p.)
- Saisir m. d. s.-p. dans le WinFAP (données personnelles)
- Annoncer m. d. s.-p. au cours de l'AIB, dans le WinFAP (FBG / AT 1 = **FBG1-B** ou FBG / AT 2 = **FBG2-B**)

1.4 Exercice pour recrues

Le m. d. s.-p. sera informé lors d'un exercice pour recrues (cet exercice devra avoir lieu avant le premier exercice avec sa formation et la formation de base) :

- Connaît l'organisation du corps local de sapeurs-pompiers
- Connaît l'alarme et le comportement lors d'une mise sur pied
- Connaît ses obligations et le programme annuel du corps local de sapeurs-pompiers
- Possède une vue d'ensemble du matériel du corps local de sapeurs-pompiers
- Est informé des possibilités de formation et de perfectionnement de l'AIB
- Est informé de la possibilité d'une discussion subséquente d'intervention (débriefing)

2. FBG/AT1 (Protection respiratoire)

2.1 Test de fonctionnement

- Avant le début du module AT1-B (approfondissement technique 1), le m. d. s.-p. doit au sein de son CSP effectuer un premier test de fonctionnement casque-appareil PR. Il s'agit premièrement d'un test de comptabilité et d'optimiser l'ajustement personnel de l'équipement.

2.2 Objectif :

- Le m. d. s.-p. connaît le mode de fonctionnement de son appareil de protection respiratoire (port et réglage de l'appareil de protection respiratoire, fixation du masque, activation / désactivation de la surpression, enclenchement / déclenchement de la détection de mouvements, lecture de pression sur le manomètre, changement de bouteilles, etc.).
- Le m. d. s.-p. est confronté au port d'un masque de protection respiratoire et aux restrictions qu'il entraîne.